

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de
VAUCLUSE

N°2026/DEC/079

Arrondissement
de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026/DELIB/009 en date du 20 mars 2026 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule de service Renault Scénic, il a été fait appel à un prestataire extérieur pour l'acquisition d'un nouveau véhicule par l'intermédiaire d'un contrat de crédit-bail,

Objet :

Contrat de crédit-
bail pour
l'acquisition d'un
véhicule Renault
Captur

DECIDE

Article 1 : de confier à la société Mobilize Financial Services, sise à Villeurbanne (69625), le contrat de crédit-bail pour la l'acquisition d'un véhicule de service Renault Captur pour une durée 60 mois. Les prélèvements mensuels seront effectués le 15 du mois à compter du 15 juin 2026 pour un montant de 456,36€ HT soit 543,30€ TTC. Une option d'achat finale est prévue pour un montant de 2 583,91€ TTC.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 6 juillet 2026

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et/ou sa publication le :

7 JUL. 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire

